

SEANCE du 01 FEVRIER 2022

Nombre de membres :

en exercice : 11 L'an deux mille vingt-deux,
présents : 08 le 01 février à 20 heures 00,
votants : 11 le conseil municipal de la commune de MEZENS, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jacques TISSERAND, Maire.
Date de convocation : 27/01/2022

Présents : Meurs. Mmes : TISSERAND Jacques, CLAVEROL Stéphanie, DAVANT William, DUCOS Edilia, KOSTEK Marie-Agnès QUERUEL Grégory, ROUSSEAU Rémi, VEYRAC Séverine

Absents et excusés : néant.

Représentés : PONS-GRES Stéfan par CLAVEROL Stéphanie, QUERUEL Guillaume par QUERUEL Grégory, DUCOS Lucie par DAVANT William.

Secrétaire de séance : CLAVEROL Stéphanie.

INTRODUCTION : sous la responsabilité du Maire, le conseil municipal est organisé dans la salle municipale au regard des contraintes sanitaires.

Approbation du CR du précédent conseil: quelques modifications sont à apporter : à valider au prochain conseil

Objet : Indemnités des élus :DEL2022_01

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2022 et pour se donner des capacités de portage des projets au sein de la commune dans les prochaines années, l'équipe municipale s'est engagée dans une analyse des leviers d'optimisation possibles, notamment les dépenses de fonctionnement.

La ligne budgétaire associée aux indemnités des élus est apparue un levier majeur d'optimisation à court terme.

Il est proposé au conseil municipal de ramener l'enveloppe financière globale des élus au niveau de celle inscrite lors du mandat précédent à savoir 14 095€.

Cette enveloppe sera redistribuée entre M. Le Maire et ses adjoints et fera l'objet de délibérations concomitantes lors du prochain conseil municipal.

D'ores et déjà, cette enveloppe sera inscrite à l'exercice budgétaire 2022, en cours de constitution. Celui-ci fera l'objet d'un vote ultérieur.

Après délibération, le conseil municipal, par 7 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions :
-Adopte l'enveloppe financière affectée aux élus à hauteur de 14095€ et son inscription au budget 2022.

-Charge M Le Maire de répartir cette enveloppe avec ses adjoints et de proposer les délibérations correspondantes lors du prochain conseil.

Objet : gestion des loyers communaux : résiliation du contrat avec "IMOGROUP" et signature de la convention de gestion avec l'agence "AUTREMENT" :DEL2022_02

Rappel de la situation actuelle et volonté de résilier le contrat avec IMOGROUP pour les raisons suivantes : l'agence IMOGROUP facture beaucoup de frais de déplacement, plus ingérence constatée (manque de sérieux notamment sur les demandes des locataires). Nous avons pris contact avec l'agence AUTREMENT pour changer de prestataire. Même budget, ils se sont déplacés pour voir les dossiers, Ils semblent compétents.

Après débat et discussion des membres présents et après délibération, par 10 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention :
le conseil municipal :

-approuve la résiliation du contrat de gestion avec l'agence "IMOGROUP"

- charge Monsieur le Maire de procéder à toutes les formalités et de la signature concernant cette résiliation
- choisit l'agence "AUTREMENT" pour la gestion des loyers de la commune
- charge Monsieur le Maire de procéder à toutes les formalités et de la signature concernant ce nouveau prestataire.

Objet : Collecte des pneus usagés : Convention avec l'agglo

Une convention est proposée par la CAGG portant sur la collecte des pneus usagés sur le territoire. Au regard du manque d'informations à ce stade, le conseil s'interroge sur l'utilité de cette convention.

Après délibération, le conseil par : 5 voix contre et 6 abstentions refuse de signer ladite convention.

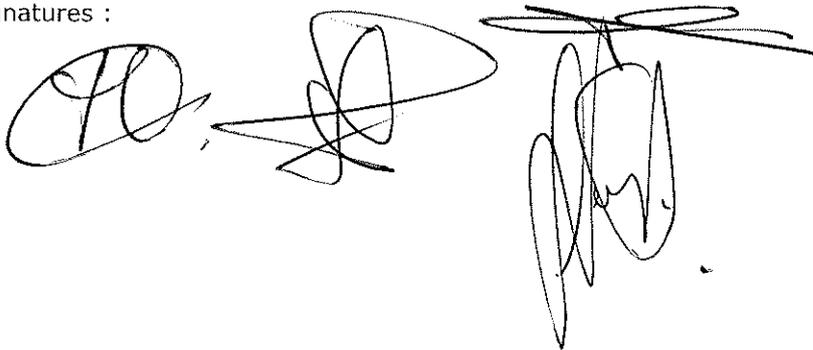
Questions diverses

Ouverture salle communale : Mr le Maire indique prendre la responsabilité d'ouvrir la salle communale avant d'obtenir les accords nécessaires.

Grange située au : 6, Grand Rue : une demande de raccordement à l'assainissement collectif a été déposée en mairie pour un projet de réhabilitation d'une grange située au : 6, Grand rue. Le dossier doit être réexaminé par la Commission urbanisme qui n'a pas été convoquée préalablement.

Clôture de séance : 21h30

signatures :



Présents : Meurs. Mmes : TISSERAND Jacques, CLAVEROL Stéphanie, DAVANT William, DUCOS Edilia, KOSTEK Marie-Agnès
QUERUEL Grégory, ROUSSEAU Rémi, VEYRAC Séverine
Absents et excusés : néant.
Représentés : PONS-GRES Stéfan par CLAVEROL Stéphanie, QUERUEL Guillaume par QUERUEL Grégory, DUCOS Lucie par DAVANT William.